

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,  
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

17<sup>e</sup> séance tenue le 19 mai 2021 à 16 h

Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Audrey Bureau, présidente – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Daniel Champagne, vice-président – Conseiller, district du Versant (n° 13)

Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables

François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables

France Legault – Citoyenne

Jean-Luc Bourdages - Citoyen

**Secrétaire**

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

Jean Audet – Directeur, service des infrastructures

Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Nadine Lafond – Responsable, planification des transports

François Pirart – Coordonnateur, planification des transports

**Ressource externe**

Patrick Leclerc – Société de transport de l’Outaouais

**ABSENCES :**

**Membres**

Pierre Lanthier – Conseiller, district de Bellevue (n° 14)

Marcel Fallu – Citoyen

**Ressource interne**

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

**Séance publique**

**16 h 03**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

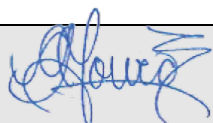
La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 03.

**2. Adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est adopté.

**3. Période de questions du public**

Aucune question du public n’a été reçue par le secrétaire.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

**4. Approbation et signature du procès-verbal de la 16<sup>e</sup> séance tenue le 24 mars 2021**

Le procès-verbal de la 16<sup>e</sup> séance tenue le 24 mars 2021 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

**5. Collaboration entre la Commission jeunesse et la Société de transport de l'Outaouais - Suivi**

En suivi de la dernière séance, un suivi est effectué sur la représentation d'un membre de la Commission jeunesse sur le comité technique du service des relations avec la clientèle de la Société de transport de l'Outaouais (STO).

Historiquement, un siège sur ce comité technique était réservé à un représentant de la Commission jeunesse. Ce représentant devait être âgé de 12 et 17 ans. Certains défis ont été identifiés, notamment l'importance de lui offrir un encadrement adéquat pour encourager sa participation. Au fil du temps, l'âge de ce représentant a été revu pour passer entre 12 et 35 ans. Ce faisant, on s'est éloigné des objectifs initialement visés. À la suite du sommet jeunesse 2019, la Stratégie municipale d'action jeunesse a été élaborée, et certains éléments y ont été ciblés pour favoriser une représentation active de membres de la Commission jeunesse. Le plan d'action de cette stratégie prévoit le développement d'un programme de mentorat au cours de l'année 2022 pour offrir un accompagnement et un encadrement qui permettra le retour d'un ou deux membres de 12 à 17 ans sur le comité technique du service des relations avec la clientèle de la STO. Le recrutement se fait en collaboration avec le réseau des comités verts dans les écoles.

**6. Politique sur les rues conviviales – Analyse et réflexion**

Le volet 2 de la Politique sur les rues conviviales, concernant la réfection des rues existantes, sera de retour à la séance du mois de juin pour recommandation à la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement.

Le document *PowerPoint* « Politique sur les rues conviviales : Volet 2 – Réfection des rues existantes » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la présentation;
- Mise en contexte;
- Modification au devis normalisé (nouvelle rue);
- Rappel – Définition, vision, objectifs de la Politique sur les rues conviviales;
- Réaménagement des rues existantes;
- Prochaines étapes.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les rues locales résidentielles et de quartier n'ont qu'un trottoir d'un seul côté de la rue. La plantation d'arbres n'est prévue que du côté du trottoir, dans l'emprise publique. Certaines rues étroites n'ont aucune emprise publique disponible pour la plantation d'arbres. La plantation sur les terrains privés doit être encouragée. On répond qu'on aurait préféré lorsque possible une plantation d'arbres des deux côtés de la rue. Si possible d'un seul côté, on suggère que la Ville s'approprie une emprise sur les terrains privés pour permettre la plantation d'arbres des deux côtés de la rue, comme le font les villes de Montréal et Québec;
- Les commentaires d'Action Vélo Outaouais (AVO) concernant le nouveau devis normalisé, présenté à la Commission du 30 septembre dernier, ont été reçus et pris en considération. Par contre, leurs recommandations n'ont pas toutes été retenues. La coupe 7c, ajoutée à la présentation d'aujourd'hui, répond à certaines recommandations d'AVO;
- Le document concernant le nouveau devis normalisé présenté à la Commission le 30 septembre dernier sera envoyé à tous les membres. Les commentaires d'AVO y sont inscrits. Ceux qui n'étaient pas présents à cette séance pourront donc en prendre connaissance;
- Une rue locale résidentielle est de faible densité (maisons unifamiliales) et de très courte distance. Une rue locale de quartier est semblable à une rue locale résidentielle, mais de plus haute densité (multilogements), ou plus longue, ou peut y avoir un peu de circulation de transit;

- On confirme qu'il n'y a pas de ségrégation des modes de transport sur une rue partagée. Sa configuration particulière la rend difficile à inclure dans les tableaux de pondération. Ces tableaux s'appliquent donc plus ou moins dans ce cas précis;
- Le débit est un indicateur calculé principalement par rapport la densité et à la fonction d'une rue, c'est-à-dire une rue sur laquelle on se rend (accès) ou sur laquelle on circule pour se rendre sur une autre rue (circulation). Le débit peut être évalué avant même qu'une rue soit aménagée, selon la densité et la fonction projetées;
- On mentionne que la détermination de la nouvelle classification des rues pour le réseau routier existant a été réalisée à partir de critères généraux. Pour chaque projet, les rues seront analysées en détail selon leurs caractéristiques uniques;
- Si une rue locale de quartier peut être une rue de transit, il faudrait que ce soit reflété dans le pourcentage des fonctions du tableau présenté;
- Les espaces de stationnement sur rue en alternance sur les connecteurs de quartier peuvent poser problème aux cyclistes, qui doivent zigzaguer. On répond que les espaces de stationnement sur rue en alternance sont proposés davantage dans les milieux commerciaux, pour proposer du stationnement des deux côtés de la rue sans trop élargir la chaussée. Lorsqu'il y a réaménagement, de la verdure vient remplacer les espaces de stationnement d'un côté de la rue. Certaines rues commerciales, comme la rue Notre-Dame, proposent un aménagement cyclable constant;
- Le cadre d'aménagement d'un milieu existant qui impose des limites à l'aménagement d'une rue conviviale devra être adapté à son milieu. Une coupe-type de rue ne peut pas dans tous les cas être imposée dans un milieu existant.

## 7. Guide de conception des aménagements cyclables – État d'avancement

Les grands concepts et les réflexions en cours concernant le guide de conception des aménagements cyclables ont préalablement été présentés à la Commission à une séance ultérieure. La présentation qui suit offre une mise à jour de l'avancement de ce dossier, qui à terme permettra une évolution des aménagements cyclables.

Le document *PowerPoint* « Guide de conception des aménagements cyclables » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la présentation;
- Étapes réalisées;
- Analyse en cours;
- Prochaines étapes.

Aucun commentaire ou question n'est formulé.

## 8. Guide de réalisation des études de mobilité pour les projets immobiliers – État d'avancement

Depuis la présentation initiale à la Commission, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et l'Association de la construction du Québec ont été rencontrées pour leur présenter les grandes lignes du Guide de réalisation des études de mobilité pour les projets immobiliers.

Le comité régional TRANS a développé un nouveau guide des déplacements générés par les projets immobiliers. En collaboration avec la Ville d'Ottawa, un outil Excel est en élaboration pour évaluer facilement les déplacements qu'un projet générera par mode de transport. Cela permettra de cibler le type d'étude nécessaire, selon le nombre de déplacements projetés.

La prochaine étape prévoit le partage du Guide de réalisation des études de mobilité pour les projets immobiliers avec les partenaires, comme le ministère des Transports, les associations de promoteurs, des organismes en mobilité durable, etc. Ce sujet sera de retour à la Commission après avoir reçu les commentaires de ces partenaires.

**9. Varia**

**a) Nouveaux membres**

On annonce que la Commission devrait compter deux nouveaux membres à la séance de juin, soit un membre citoyen et un membre représentant des enjeux d'accessibilité universelle.

**10. Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 10.